

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juillet 2026
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	20 juillet 2026	21 juillet 2026

N° délibération	Objet
2026-108	Ouverture d'une ligne de trésorerie – budget principal

Le 28 juillet 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Séverine GELIN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Bernard BARON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Marina GARCIA-JOVE NAVARRO
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Séverine GELIN, Anne ROLLAND à Jean François DUMONTEIL, Aurélien MONFORT à Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Haud LE GOLIAS à Alan SPARFEL, Louis-Marie LE GUILLOU à Bernard BARON, Christiane REDON à Grégory LE GUILLOU

Excusée : Karine DONCKERS

Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Valérie JOUAN

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget principal , il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 029-200067197-20260728-2026108-DE

bancaire du budget principal. Les tirages s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le Crédit Agricole Finistère a fait la proposition suivante :

Souscription Ligne de trésorerie

. Plafond : 500.000 €

. Durée : 12 mois

. Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné retenu (2,3360 % en juin 2026) + marge 0,69% (base 365 jours)

. Commission d'engagement : 0,15% l'an

. Pas de tirage minimum imposé

. Pas de frais de dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

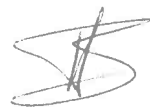
- Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 500.000 € auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions énumérées ci-dessus

- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement du budget principal

- Mandate Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juillet 2026